

## APPN

# PROTOCOLE ACADEMIQUE DE SECURITE

Les activités physiques de pleine nature (APPN) permettent de vivre pleinement des expériences individuelles et collectives. Qu'il s'agisse d'EPS ou de sport scolaire, la possibilité de pratiquer en pleine nature est une liberté que l'École doit encourager dès le plus jeune âge. La montagne, la mer, les forêts, les cours d'eau, les grands espaces sont de merveilleux terrains d'apprentissage de la maîtrise des risques et de l'autonomie, mais aussi d'épanouissement, d'entraide et d'émotions partagées, à condition que les expériences qu'offrent les APPN soient osées avec le minimum de risques objectifs et réalisées avec le maximum de sécurité.

Dans ce cadre, la circulaire n° 2017075 du 19/04/2017 réprecise les exigences de sécurité attendues dans l'enseignement des activités de pleine nature. Elle invite également chaque académie à établir des protocoles de sécurité adaptés aux caractéristiques qui sont les siennes tant d'un point de vue environnementales qu'en termes de public scolaire accueilli. Ces protocoles académiques ont pour but de synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Ils s'appliquent également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif d'enseignement. Ils feront l'objet d'une actualisation récurrente au regard des évolutions réglementaires, techniques, pédagogiques ou didactiques observées.

Quelle que soit l'activité support nous souhaitons rappeler à tous les professeurs qui s'engagent sur l'enseignement des APPN les recommandations incontournables suivantes :

>La conception même des APPN repose sur deux idées centrales : **partir revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.**

Pour l'enseignant, il peut s'agir par exemple de renoncer à la sortie en raison d'une météo défavorable et, pour l'élève, de renoncer dans l'instant à un itinéraire envisagé, s'il est jugé trop risqué ou dangereux.

>Il apparaît indispensable de **distinguer des niveaux d'engagement différents**, au regard de la charge émotionnelle et sécuritaire qui pèse sur le pratiquant.

>L'enseignant doit s'organiser pour **garantir de façon pleine et entière une chaîne de sécurité et une chaîne de contrôle fiables**. Elles ne peuvent être déléguées et ainsi de façon constante, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle final nécessaire à la pratique en sécurité.